

## Préambule

L'égalité entre les hommes et les femmes a été déclarée « grande cause nationale » pour toute la durée de son quinquennat par le Président de la République. Par ailleurs, dans un courrier en date du 3 novembre 2017 adressé aux directrices et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, la Ministre de la Culture demande aux établissements la mise en place d'une charte éthique qui sera gage de l'avancée de l'égalité dans les faits. Le projet pédagogique d'une école supérieure du spectacle vivant, centré sur l'épanouissement artistique de l'étudiant, implique une vigilance toute particulière en raison des modes de transmission pédagogique spécifiques aux disciplines enseignées (travail corporel, cours individuels). L'École supérieure musique et danse Hauts-de-France – Lille s'engage dans une démarche de réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes, de prévention et de lutte contre toute forme de discrimination et de harcèlement.

## I. Les textes cadres

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental inscrit dans la Constitution (article 1) et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 1 et 2).

L'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit la discrimination.

La feuille de route Egalité 2018-2022 qui précise les objectifs du Ministère de la Culture en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et intègre des objectifs quantitatifs.

La circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.

## II. Engagements de l'ESMD

La présente charte est destinée à préciser les actions présentes et les axes de travail qui seront engagés dans les prochaines années par l'ESMD à tous les niveaux où cela est possible :

- Engagement vers la parité dans les équipes administratives et enseignantes et les effectifs étudiants,
- Prévention de toute forme de violence, de discrimination et de harcèlement,
- Information et sensibilisation,
- Formation et évolution des mentalités.

La réflexion est ouverte au sein de l'école et cette charte a vocation à évoluer. L'ESMD s'engage à travers son élaboration et sa mise en œuvre à mettre en place des actions concrètes avec la plus grande visibilité possible.

L'ESMD s'engage à :

- aller vers une équitable représentation des femmes et des hommes dans l'équipe administrative, les enseignements, les jurys et les effectifs étudiants/stagiaires,
- lutter contre les stéréotypes sexistes et les discriminations,
- veiller à ce que la culture de l'égalité soit intégrée dans la formation avec une démarche particulière à destination des futurs enseignants
- accompagner les étudiantes vers des voies et des carrières où les femmes sont rares : aide à la mise en situation professionnelle, à la gestion de carrière, à la constitution du réseau professionnel,
- promouvoir la représentation des femmes artistes, compositrices dans les contenus pédagogiques.

---

### III. Les outils

Pour que les engagements pris ci-dessus soient effectifs, un certain nombre de dispositifs et outils doivent être mis en place dès la rentrée 2018, certains étant fournis par le Ministère de la Culture.

#### *Personne référente*

Une personne référente égalité/prévention des discriminations et harcèlements sera identifiée au sein de l'équipe de l'ESMD. Cette personne suivra une formation spécifique proposée par le Ministère de la Culture en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes.

Elle bénéficiera des outils et fiches pratiques réalisés par le Ministère de la Culture en matière de prévention et traitement des cas de harcèlement et discrimination.

Les personnels et étudiants/stagiaires seront informés de son existence à laquelle ils pourront s'adresser en toute sécurité et confidentialité. Ils disposeront de ses coordonnées.

#### *Communication*

La charte éthique sera intégrée dans le livret de l'étudiant.

Des flyers et des affiches seront diffusés le plus largement possible sur les supports de communication de l'école. Une campagne de communication ciblée destinée à tous les personnels et étudiants/stagiaires sera lancée à l'automne 2018, indiquant les coordonnées des cellules d'écoute, notamment AlloDiscrim\* mise en place par le Ministère de la Culture.

*\*Depuis le 1er janvier 2017, Allodiscrim collecte, traite et assure le suivi des signalements de cas avérés ou supposés de discriminations au sein du Ministère de la Culture et de ses services rattachés. Le champ de compétences de cette cellule va être étendu aux violences et harcèlements sexistes et sexuels et inclura la possibilité, dès lors que la victime présumée le souhaite, de bénéficier d'un soutien psychologique, assuré par des psychologues cliniciens. Dès l'été 2018, le recours à la cellule d'accompagnement juridique et de suivi psychologique sera également accessible aux 37 000 étudiants de l'enseignement supérieur Culture.*

#### *Outils de réflexion*

Statistiques genrées sur l'emploi et les effectifs étudiants/stagiaires réalisées afin de mesurer l'évolution en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Participation aux réunions du groupe de travail inter-établissements d'enseignement supérieurs « charte égalité » au Ministère de la Culture.

#### **Référente au sein de l'ESMD :**

Isabelle Galand  
Bureau de l'administration – C1/23  
igaland@esmd.fr - 03 28 36 67 91

*La référente peut être contactée par tous moyens à votre convenance.  
Les entretiens se tiennent obligatoirement dans des lieux garantissant la discrétion des échanges : bureau individuel ou lieu extérieur.*